

CHARTRE DE SEL'YON

Sel'Yon est un Système d'Echange Local (SEL). **L'association est ouverte à TOUS**, et favorise la mixité sociale et générationnelle.

Elle renforce **les liens sociaux de proximité**, dans un intérêt de **solidarité** mutuelle et collective.

Elle agit en toute indépendance politique, religieuse ou sectaire, et interdit tout prosélytisme en leur faveur.

Elle peut permettre d'améliorer les conditions de vie sociale et matérielle.

Fonctionnement

Sel'Yon permet des échanges de savoirs, services, biens au sein d'un réseau d'adhérents, dans la **convivialité** et la réciprocité multilatérale. Ces échanges ont lieu **sans échange d'argent**.

Les échanges se basent sur la confiance, le respect mutuel, l'équité des échanges, et sur **l'esprit d'entraide**.

Sel'Yon évite le gaspillage de certains biens ou denrées. De par son fonctionnement sans échange d'argent, il permet aussi de questionner les rapports à l'argent et à la consommation (cf annexes « questions SEL »).

L'association permet de mettre en valeur les compétences de chacun.

Sel'Yon est une association collégiale, loi 1901, autogérée, et **sans hiérarchie** : les décisions sont prises en commun. Chaque membre est invité à s'impliquer dans son fonctionnement.

Sel'Yon développe ainsi les pratiques démocratiques et participatives.

Aucune cotisation n'est requise.

Pour les **échanges** : une feuille d'échange est gérée par chaque adhérent, en utilisant une unité fondée sur le temps en minutes : 1 h = 60 minutes = 60 grain de sel (GDS).

Chaque nouvel adhérent démarre avec un compte-temps de + 3 h. Il n'y a aucune pénalité lorsque le compte-temps passe en négatif. La limite à ne pas dépasser est fixée à + ou - 35 h.

Un **catalogue** interactif des offres et des demandes de chacun, ainsi qu'une liste des adhérents, interne à Sel'Yon, permettent les mises en relation.

Des réunions ont lieu tous les mois pour que les membres puissent faire connaissance et aient envie d'échanger les uns avec les autres.

Sel'Yon effectue une mise en relation entre les personnes et n'est donc pas responsable des qualités, conditions, ou valeurs des services et savoirs échangés.

Chaque adhérent doit s'assurer que l'échange est bien conforme à la loi, notamment en matière sociale et fiscale, et qu'il ne met pas en danger sa sécurité ni celle d'autrui.

« Nous affirmons ainsi que les liens sont plus importants que les biens. »

« Le savoir-être en société peut se développer toujours plus

et la rencontre vaut tout l'or du monde. »

CONTACT : selyonnais@gmail.com (A PRIVILEGIER) ou 09.62.25.87.65 si pas d'adresse mail uniquement.

Courrier postal : Pôle associatif - Boite 146 - SEL'YON – 71 bd Aristide Briand 85 000 La Roche sur Yon

lu et approuvé
le _____ à
prénom et nom
signature